

pellier

SAN JUKE

À PARTIR DE

990€⁽¹⁾

CONDITION DE REPRISE

ENCORE PLUS D'OFFRES SUR
www.nissan-montpellier.com



NISSAN QASHQAI

Reprise

ARGUS

+5000€⁽²⁾

3 ANS GARANTIE CONSTRUCTEUR

FINANCEMENT

de juin 2015 pour contracté par Nissan JUKÉ 15 540€ minimum

Finans professionnelle, 10% franc de rétrocession sur Nissan JUKÉ 15 540€ minimum

Le total du crédit 138 000€ pour 2400€ de frais de dossier. Offre réservée aux particuliers applicables sur l'emplacement de la gamme Nissan miniatures.

PELLELIER

31 Montpellier Ouest

S - Tél : 04 67 06 15 30

**OUVERT
LE SAMEDI**

REALTY
AGENCE IMMOBILIERE

Bâtiment | Les repreneurs ont échoué.

L'avenir de la société Multitec, en mal de trésorerie pour poursuivre son activité, s'est assombri. La quinzaine de salariés candidats à la reprise de cette entreprise, basée à Pérols et spécialisée dans les réseaux secs pour le secteur du bâtiment, a échoué dans sa démarche. Ils avaient jusqu'à mardi soir pour boucler le financement de leur projet de reprise. Ils n'ont pas réussi à trouver les 400 000 € qui manquaient.

Réuni vendredi dernier, le tribunal de commerce de Montpellier leur avait accordé un ultime délai. Un dernier espoir de convaincre les deux banques (sur les quatre sollicitées) qui ont refusé de participer financièrement au projet de reprise. Sans succès.

Du coup, le processus de liquidation de la société se trouve enclenché. Dès ce matin, l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal va comment-

cer ses entretiens de licenciement. Cela concerne les 107 salariés du site de Pérols. Les premiers départs devraient intervenir dès le début de la semaine prochaine. Les derniers, dans un délai de trois semaines environ. Avec, pour les repreneurs, un « sentiment de gâchis ».

KARIM MAOUDJ
kmaoudj@midilibre.com



■ « Un sentiment de gâchis » pour cette entreprise de Pérols.

Le préfet refuse le Scot Pic Saint-Loup | Trop d'espace consommé.

Le préfet de l'Hérault a décidé de déférer le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Grand Pic Saint-Loup au tribunal administratif, à la suite du rejet de son recours gracieux par le comité syndical.

Le préfet considère en effet que le schéma final, approuvé en décembre 2012, ne prend pas suffisamment en compte les objectifs majeurs d'aména-

gement du territoire. Il y relève notamment « une consommation excessive d'espaces agricoles et naturels due à des objectifs démographiques trop importants, une maîtrise déficiente de l'étalement urbain, une prise en compte de l'environnement et de la biodiversité insuffisante compromettant l'avenir de ce territoire ».

Pour que le travail soit accessible à tous

Handicap | Hier, sur l'Esplanade.

